

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER  
10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n°DEL2020 – 023 : Exonération de Taxe  
de séjour**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A LA MAJORITE ABSOLUE</b>
Pour: 38
Contre : 6
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), , Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,  
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,  
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.*

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2020

Application agréée E-legalite.com

## DEL2020-023 : EXONERATION DE TAXE DE SEJOUR

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants.
- Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment son article 47
- Vu la délibération n° 2017-114 du 14 septembre 2017 portant institution de la taxe de séjour,

Considération que la crise sanitaire ne permet pas aux hébergeurs de louer de manière optimale leurs logements.

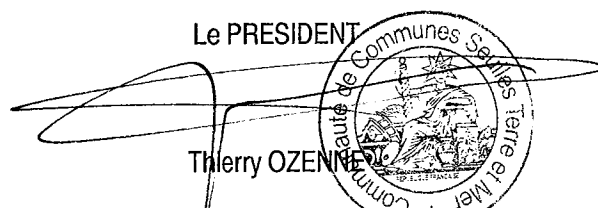
Considérant que les hébergeurs soumis à la taxe de séjour au réel règlent la taxe de séjour en fonction de la fréquentation touristique.

Considérant que les redevables de la taxe de séjour forfaitaire s'acquittent d'un forfait sans relation avec la fréquentation touristique

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITE ABSOLUE :**  
**DECIDE** d'exonérer les hébergeurs de la taxe de séjour au forfait du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet pour 2020

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT  
  
 Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2020

Application agréée E-legalite.com